

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE LA HARMOYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 Décembre 2015

L'an deux mille quinze et le dix décembre à vingt-et-une heures quarante- cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LA HARMOYE se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LE DUAULT, Maire.

PRESENTS: Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

BAUDOUIN Christophe, MAFFART Nathalie, HERAULT Florence, MEROT Auguste, MAUGAIN Colette, HAMON David, LE BIHANNIC Christian, BERTHELOT Anthony, MAHE Jean-Luc.

ABSENTS : excusé : M. OISEL Serge

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MAFFART

Date de convocation: 2 Décembre 2015

12/5.7/1 - avis du conseil municipal sur le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par le Préfet

Une nécessité de renforcer les intercommunalités

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi RCT du 16 décembre 2010 ;

VU la loi MAPTAM du 16 janvier 2015 ;

VU la loi NOTRE du 7 août 2015 ;

VU le Pacte d'Avenir pour la Bretagne de décembre 2013 ;

VU le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale adopté le 29 décembre 2011 ;

VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale notifié le 14 octobre 2015 ;

VU les scénarii élaborés par le Pays de Saint-Brieuc ;

VU la contribution du Conseil de Développement reçue le 30 septembre 2015 ;

VU le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor et notifié le 14 octobre 2015 (SDCI) ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

N' APPROUVE PAS le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du 14 octobre 2015 concernant la nouvelle Communauté de Territoires composée de Centre Armor Puissance Quatre, Quintin Communauté, Sud-Goëlo et Saint-Brieuc Agglomération à la majorité de ses Membres soit **8 CONTRE** et 2 POUR ;

Suite à plusieurs réunions avec documents fournis sur les compétences avec les territoires composés De Centre Armor puissance quatre, Quintin Communauté, Sud Goëlo et Saint Brieuc Agglomération Suite à plusieurs réunions avec documents fournis sur les compétences avec les représentants de la CIDERAL de LOUDEAC et un MAIRE d'une petite commune.

Considérant l'intérêt budgétaire, l'accès aux différents services publics pour la population, développement économique (aide aux agriculteurs, commerces, artisans et entreprises), le rapport particulier avec la Commune voisine de ST MARTIN-DES-PRES (RPI, Transport Scolaire, garderie péri-scolaire, équipes de Football, Foyer des Jeunes...)

Au vu de toutes ces informations et discussions échangées :

Le conseil municipal de la Commune de LA HARMOYE a émis son avis par vote à bulletin secret.

Le conseil municipal reste à votre écoute et attentif à toute évolution du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Michel LE DUAULT

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Par transmission en
Préfecture le : **14 DEC. 2015**

